

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal MODET, Maire.

Présents : MM. Pascal MODET, Frédéric ROUGIER, Mmes Charlotte REVAULT, Micheline TRÉVAUX, MM. Thierry VIALE, Bastien MURA, Mmes Jacqueline MALLET, Fabienne MEURQUIN, Stella BRANDIER, Chafika CHETOUANE, M. Alain SERRA, Mme Nathalie MODET.

Absents excusés : MM. Bruno DESCAYEAUX, Patrice LE PROUX de la RIVIÈRE

Secrétaire de séance : Mme Chafika CHETOUANE

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2025.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités responsables d'un service d'eau ou d'assainissement doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services publics.

Notre collectivité est responsable des services EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le public est informé grâce à un rapport du SIEA des Portes de l'Entre deux Mers soumis à la connaissance du Conseil Municipal. Le rapport présenté concerne l'année 2024.

Eau potable. Le service est exploité en régie sur un territoire de 23 238 habitants dont 10 567 abonnés. Le prix du service comprenant une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé, est de 2.96 €/m³ TTC pour 120 m³ (+ 15.6 % par rapport à 2024)

Assainissement collectif. 17 283 habitants desservis sur l'ensemble du territoire du SIEA, dont 7 859 abonnés. Le prix du service pour l'ancien Syndicat de Lyde est de 3.42 €/m³ TTC pour 120 m³.

Assainissement non collectif. 5 271 habitants desservis et 2 388 abonnés estimés au service sur l'ensemble du territoire du SIEA. Le tarif du contrôle de conception-réalisation des installations neuves est de 372 € TTC, 121 € TTC pour le tarif du contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes, et 192 € TTC pour le contrôle de fonctionnement réalisé dans le cadre d'une vente immobilière.

Le Conseil Municipal DÉCLARE avoir pris connaissance du document.

TRÉSORERIE ET INVESTISSEMENTS

Le Maire présente la situation financière de la commune au 1^{er} novembre 2025.

La trésorerie communale est d'un montant de 160 000 €, mais doivent être prises en compte les dépenses d'investissement restant à réaliser notamment pour le solde du marché des commerces

et pour la voirie, soit environ 105 000 €. À cela viennent s'ajouter les dépenses courantes de fonctionnement, remboursements d'emprunts ainsi que les salaires et charges salariales.

Les subventions prévues au titre des travaux des commerces ne pourront être perçues avant le premier semestre 2026. Les autres recettes attendues sont les dotations mensuelles de l'État et différents loyers communaux.

Une nouvelle situation précise devra être étudiée en décembre afin d'envisager ou non une demande d'avance sur subventions auprès d'une banque.

CONVENTION CLUB NATURE

Le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de locaux pour le Club Nature intercommunal accueillant les enfants du territoire de 6 à 12 ans les mercredis de 14h30 à 17h30, du 24 septembre 2025 au 19 novembre 2025 et du 25 février 2026 au 24 juin 2026 (hors vacances).

Les locaux concernés sont la salle dédiée à l'accueil périscolaire, la cour d'école et le jardin pédagogique. Toute modification de ce dernier devra se faire en accord avec les enseignants et la commune. La Communauté de Communes s'engage à assurer un accueil en conformité avec la réglementation en vigueur, laisser les locaux propres et rembourser tout dégât matériel occasionné par ses propres faits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la convention de mise à disposition gratuite des locaux et jardin susmentionnés au club Nature de la Communauté de Communes

CHARGE le Maire de signer la convention et d'en informer le Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers

DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération 65 en investissement n'a pas été suffisamment provisionné ; il présente une modification budgétaire sous la forme d'un virement de crédits de 15 000 € comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Opération 65 « Commerces »		15 000 €
Opération 18 « Acquisition matériel »	15 000 €	
TOTAL	15 000 €	15 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ce virement

QUESTIONS DIVERSES

AMÉLIORATION DU JARDIN POTAGER

Mme Nathalie MODET présente un devis concernant des interventions dans le potager de l'école afin de permettre le bon fonctionnement des ateliers enfants avec le Club Nature de la Communauté de Communes.

Ce devis comprend la mise en place de 4 zones de culture, l'entretien du jardin avant les ateliers pédagogiques, la réparation et l'étanchéité de la toiture du cabanon.

Le Maire précise que l'entretien du jardin et du cabanon peut être réalisé par l'agent communal ; il précise que le projet concernant l'école mais également le Club Nature intercommunal, une participation pourrait être demandée à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE que la décision soit reportée à la prochaine réunion du Conseil.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa réunion du 9 septembre 2025 il a approuvé l'actualisation des tarifs de restauration scolaire au 1^{er} novembre 2025 soit:

- Enfants : 3.70 €
- Adultes : 6.10 €

Aucune information n'ayant été faite à ce sujet, il propose de reporter l'application des tarifs au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 CONTRE),

DÉCIDE de reporter l'application des nouveaux tarifs de restauration scolaire au 1^{er} janvier 2026

CHARGE le Maire de faire appliquer cette décision

ÉGLISE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du prêtre de la paroisse de fermer l'église en dehors des heures de culte, invoquant des raisons de sécurité et de protection du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCLARE avoir pris connaissance de cette requête mais demande qu'un courrier officiel en ce sens soit adressé à la commune

SÉCURITÉ

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs vols par effraction ont eu lieu sur la commune.

La gendarmerie a évoqué la possibilité d'installer des caméras en bordure de la RD10 comme cela est déjà le cas sur plusieurs communes voisines. Ces caméras auraient pour vocation une surveillance de la commune mais également le repérage de véhicules suspects identifiés lors d'enquêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE qu'un audit de sûreté soit réalisé sur notre commune, l'installation de tels matériels pouvant représenter un coût important

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

M. VIALE informe le Conseil Municipal de la demande de Mme BOULENOUAR professeur d'anglais proposant des cours et des stages créatifs aux enfants et aux adultes dans la commune du Tourne. Elle souhaiterait proposer d'autres créneaux aux habitants de communes avoisinantes et louer la salle des associations de BAURECH pour des cours collectifs le mercredi après-midi (de 16 h à 17 h) dans un premier temps pour les enfants.

M. VIALE rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré sur les tarifs de location de la salle des associations et propose de rencontrer Mme BOULENOUAR afin de définir les conditions de location.

PÉNALITÉS DE RETARD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa réunion du 9 septembre 2025 il a été décidé d'appliquer des pénalités de retard à 3 entreprises dans le cadre du marché public concernant la réhabilitation des ateliers municipaux en commerce et restaurant.

Parmi ces entreprises figurait l'entreprise SAC 47 (lot 2) pour qui des pénalités de retard d'un montant de 1 359.21 € HT ont été votées.

Le Maire rappelle l'obligation d'avoir soldé toutes les dépenses du marché afin de pouvoir prétendre au solde des subventions allouées pur ce projet. L'entreprise SAC 47 bloquant le dossier au vu des pénalités de retard, il propose au Conseil Municipal d'y renoncer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 ABSTENTION),

DÉCIDE de renoncer aux pénalités de retard appliquées à l'entreprise SAC 47, aux fins de pouvoir solder le marché et obtenir les subventions allouées à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h15.